Avis aux organisations Participantes et aux membres

Le 19 mars 2010 2010-008

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Stock Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com.

Barème de droits de négociation En vigueur le 1^{er} avril 2010

Annulations d'une garantie 100 \$ par annulation

d'exécution minimale (MGF): Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction MGF

MGF et exécution de lots 0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés

Irréguliers : 0,0010 par action pour les titres à faibles cours

S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du

mainteneur de marché

Conditions de règlement spécial: 0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu post-ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription : Côté actif – 1/40° de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ /

transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction

Côté passif - Aucun frais

Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^e de 1 %

de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

Billets/Débentures : 0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté

Titres convertibles: Chaque transaction (incluant les transac 8w e valeur /ET72 468 46519.84 refBT(S3(Fôté)9351s)]

Un minimum de 80 % du volume total des transactions exécutées sur les marchés canadiens doivent être sur les marchés TMX.

L'admissibilité à ce volet de récompense est basée sur la rencontre du seuil de négociation pendant les 6 mois précédents. Le taux d'escompte sera calculé et accumulé mensuellement et un premier versement sera payé après la première période de six mois, et par la suite sera versé mensuellement sous réserve du maintien de l'admissibilité.

Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.

Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et plafonné à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.

Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.

Tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme.

Droits pour la plateforme d'impression croisée :

GRATUITS

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Installation – sessions groupées		500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) : Organisation participante/Membre ⁹ Fournisseur ¹⁰ Données additionnelles	9 000 \$ par mois 10 000 \$ par mois	 12 500 \$ par mois 14 500 \$ par mois 600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine		2 500 \$ par test
PET uniquement		2 000 \$ par mois

Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications. Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connections par port 10

Tous les montants sont en dollars canadiens